



103 rue Charles Darwin
49125 TIERCÉ
Tél : 02 41 37 56 89
Fax : 02 41 37 56 87
www.sictomls.fr

Accusé de réception en préfecture
049-254900517-20190629-2019-04-01-DE
Date de télétransmission : 02/07/2019
Date de réception préfecture : 02/07/2019

2019-04-01 Evolution territoriale

L'an deux mil dix neuf, le vingt neuf juin, le comité syndical intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures ménagères Loir et Sarthe, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison intercommunale Loir et Sarthe, 103 rue Charles Darwin à Tiercé, sous la présidence de Monsieur André SEGUIN, Président.

Etaient présents (18)

CHEFFES : M. COLIN (suppléant) - **CORZE** : Mme PINARD (titulaire) - **ETRICHE** : M. LAGLEYZE (titulaire) - **JARZE-VILLAGES** : GOBEREAU (titulaire Beauvau), M. EDIN (titulaire Chaumont d'Anjou) - **JUVARDEIL** : M. LETHIELLEUX (titulaire) - **LES HAUTS d'ANJOU** : Mme AMIOT (titulaire Brissarthe), M. LARDEUX (titulaire Champigné), M. DAUGER (titulaire QUERRE) - **LES RAIRIES** : M. BELLEUVRE (suppléant) - **LEZIGNE** : M. AILLERIE (titulaire) - **MARCE** : Mme DESLOGES (titulaire) - **MORANNES/SARTHE-DAUMERAY** : M. DAVY (titulaire Daumeray), M. de MIEULLE (titulaire Morannes) - **SEICHES S/LE LOIR** : Mme CHATELIN et M. CAILLEAU (titulaires) - **TIERCE** : M. SEGUIN et M. DAVIS (titulaires)

Etaient excusés et avaient donné pouvoir (2)

MONTREUIL/LOIR : Mme BARBIEUX avait donné pouvoir à M. SEGUIN (Président)

LES HAUTS d'ANJOU : M. DOUSSIN (titulaire Champigné) avait donné pouvoir à M. LARDEUX (titulaire Champigné)

Etaient excusés (9)

BARACE : M. LE GOUIC (titulaire) - **CHEFFES** : M. DUTRUEL (titulaire) - **CORZE** : M. DELECOLLE (suppléant) - **FONTAINE MILON** : Mme BEAUDOIN RICHARD (titulaire) - **HUILLE** : Mme DESMARRES (titulaire) - **LA CHAPELLE ST LAUD** : M. LEGAY (titulaire) - **LES HAUTS d'ANJOU** : M. BOISBOUVIER (titulaire MARIGNE) - **LES RAIRIES** : M. LANCELOT (titulaire) - **JARZE-VILLAGES** : M. JOUSSAUME (titulaire Jarzé)

Etaient absents (12)

CORNILLE LES CAVES : M. FLECHEAU (titulaire) - **DURTAL** : M. DUGRIPPE (titulaire) et M. TARTOUE (titulaire) - **JARZE-VILLAGES** : M. COURCELLE (titulaire LUE en BAUGEOIS) - **LES HAUTS d'ANJOU** : MM PETIT et BILLIET (titulaires Châteauneuf), M. LEBRETON (titulaire Contigné), M. ERMINE (titulaire Soeurdres) - **MIRE** : M. DESETRES (titulaire) - **MONTIGNE LES RAIRIES** : M. LAURENT (titulaire) - **MORANNES/SARTHE-DAUMERAY** : M. GIRARD (titulaire Chemiré) - **SERMAISE** : M. MIANNAY (titulaire)

Assistaient également (2)

LOIRE AUTHION : Mme DIARD (titulaire Andard), M. ROBERT (titulaire Brain/L'Authion)

Etaient excusés LOIRE AUTHION (4)

M. FREULON (titulaire La Bohalle), Mme BERNARD (titulaire St Mathurin/Loire)

Peggy EMERIAU	Directrice
Géraldine RAIMBAULT	Comptable
Marie-Christine CONGNARD	Assistante

L'environnement : on en parle, nous agissons !

Evolution territoriale

M. le Président rappelle que le comité syndical a voté contre la création d'un grand syndicat sur les 4 communautés de communes Anjou Bleu Communauté, Anjou Loir et Sarthe, Vallées du Haut Anjou et Loire Layon Aubance.

M. le Président s'est rapproché des élus du SISTO, du Sycotom Loire Béconnais et d'Anjou Bleu Communauté pour étudier ensemble un autre scénario : la création d'un syndicat sur les 3 communautés de communes Anjou Bleu Communauté, Vallées du Haut Anjou et Anjou Loir et Sarthe.

Une proposition de courrier pour informer l'Etat de ce nouveau scénario a été avancée (cf annexe).

Chaque entité doit, à présent, délibérer sur ce nouveau scénario et une rencontre avec Mme la Sous-Préfète de Segré doit être organisée très prochainement.

M. le Président propose donc au comité syndical d'accepter le rapprochement des syndicats de déchets et de la communauté Anjou Bleu Communauté pour étudier la création d'un nouveau syndicat sur ce périmètre.

M. le Président propose donc au comité syndical :

- ① de donner son accord,
- ② et d'une manière générale de lui donner tout pouvoir pour appliquer cette délibération.

Personne ne demandant la parole, **Monsieur le Président** fait passer au vote.
Après un vote à main levée et à l'unanimité, le comité syndical donne son accord.

Tiercé, le 1^{er} juillet 2019

Le Président

André SEGUIN





103 rue Charles Darwin
49125 TIERCÉ
Tél : 02 41 37 56 89
Fax : 02 41 37 56 87
www.sictomls.fr

Accusé de réception en préfecture
049-254900517-20190629-2019-04-02-DE
Date de télétransmission : 02/07/2019
Date de réception préfecture : 02/07/2019

2019-04-02 Rapport annuel 2018

L'an deux mil dix neuf, le vingt neuf juin, le comité syndical intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures ménagères Loir et Sarthe, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison intercommunale Loir et Sarthe, 103 rue Charles Darwin à Tiercé, sous la présidence de Monsieur André SEGUIN, Président.

Etaient présents (18)

CHEFFES : M. COLIN (suppléant) - **CORZE** : Mme PINARD (titulaire) - **ETRICHE** : M. LAGLEYZE (titulaire) - **JARZE-VILLAGES** : GOBEREAU (titulaire Beauvau), M. EDIN (titulaire Chaumont d'Anjou) - **JUARDEIL** : M. LETHIELLEUX (titulaire) - **LES HAUTS d'ANJOU** : Mme AMIOT (titulaire Brissarthe), M. LARDEUX (titulaire Champigné), M. DAUGER (titulaire QUERRE) - **LES RAIRIES** : M. BELLEUVRE (suppléant) - **LEZIGNE** : M. AILLERIE (titulaire) - **MARCE** : Mme DESLOGES (titulaire) - **MORANNES/SARTHE-DAUMERAY** : M. DAVY (titulaire Daumeray), M. de MIEULLE (titulaire Morannes) - **SEICHES S/LE LOIR** : Mme CHATELIN et M. CAILLEAU (titulaires) - **TIERCE** : M. SEGUIN et M. DAVIS (titulaires)

Etaient excusés et avaient donné pouvoir (2)

MONTREUIL/LOIR : Mme BARBIEUX avait donné pouvoir à M. SEGUIN (Président)
LES HAUTS d'ANJOU : M. DOUSSIN (titulaire Champigné) avait donné pouvoir à M. LARDEUX (titulaire Champigné)

Etaient excusés (9)

BARACE : M. LE GOUIC (titulaire) - **CHEFFES** : M. DUTRUEL (titulaire) - **CORZE** : M. DELECOLLE (suppléant) - **FONTAINE MILON** : Mme BEAUDOIN RICHARD (titulaire) - **HUILLE** : Mme DESMARRES (titulaire) - **LA CHAPELLE ST LAUD** : M. LEGAY (titulaire) - **LES HAUTS d'ANJOU** : M. BOISBOUVIER (titulaire MARIGNE) - **LES RAIRIES** : M. LANCELOT (titulaire) - **JARZE-VILLAGES** : M. JOUSSAUME (titulaire Jarzé)

Etaient absents (12)

CORNILLE LES CAVES : M. FLECHEAU (titulaire) - **DURTAL** : M. DUGRIPPE (titulaire) et M. TARTOUE (titulaire) - **JARZE-VILLAGES** : M. COURCELLE (titulaire LUE en BAUGEOIS) - **LES HAUTS d'ANJOU** : MM PETIT et BILLIET (titulaires Châteauneuf), M. LEBRETON (titulaire Contigné), M. ERMINE (titulaire Soeuvres) - **MIRÉ** : M. DESETRES (titulaire) - **MONTIGNE LES RAIRIES** : M. LAURENT (titulaire) - **MORANNES/SARTHE-DAUMERAY** : M. GIRARD (titulaire Chemiré) - **SERMAISE** : M. MIANNAY (titulaire)

Assistaient également (2)

LOIRE AUTHION : Mme DIARD (titulaire Andard), M. ROBERT (titulaire Brain/L'Authion)

Etaient excusés LOIRE AUTHION (4)

M. FREULON (titulaire La Bohalle), Mme BERNARD (titulaire St Mathurin/Loire)

Peggy EMERIAU	Directrice
Géraldine RAIMBAULT	Comptable
Marie-Christine CONGNARD	Assistante

Rapport annuel 2018

Monsieur le Président présente au comité syndical le rapport annuel du service déchets 2018 et propose de l'approuver.

M. le Président propose donc au comité syndical :

- ① de donner son accord,
- ② et d'une manière générale de lui donner tout pouvoir pour appliquer cette délibération.

Personne ne demandant la parole, **Monsieur le Président** fait passer au vote.

Après un vote à main levée et à l'unanimité, le comité syndical donne son accord.

→ cf document annexe

Tiercé, le 1^{er} juillet 2019

Le Président

André SEGUIN





103 rue Charles Darwin
49125 TIERCE
Tél : 02 41 37 56 80
Fax : 02 41 37 56 87
www.sictoms.fr

Accusé de réception en préfecture
049-254900517-20190629-2019-04-03-DE
Date de télétransmission : 02/07/2019
Date de réception préfecture : 02/07/2019

2019-04-03 Tableau du personnel – création de poste

L'an deux mil dix neuf, le vingt neuf juin, le comité syndical intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures ménagères Loir et Sarthe, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison intercommunale Loir et Sarthe, 103 rue Charles Darwin à Tiercé, sous la présidence de Monsieur André SEGUIN, Président.

Etaient présents (18)

CHEFFES : M. COLIN (suppléant) - **CORZE** : Mme PINARD (titulaire) - **ETRICHE** : M. LAGLEYZE (titulaire) - **JARZE-VILLAGES** : GOBEREAU (titulaire Beauvau), M. EDIN (titulaire Chaumont d'Anjou) - **JUVARDEIL** : M. LETHIELLEUX (titulaire) - **LES HAUTS d'ANJOU** : Mme AMIOT (titulaire Brissarthe), M. LARDEUX (titulaire Champigné), M. DAUGER (titulaire QUERRE) - **LES RAIRIES** : M. BELLEUVRE (suppléant) - **LEZIGNE** : M. AILLERIE (titulaire) - **MARCE** : Mme DESLOGES (titulaire) - **MORANNES/SARTHE-DAUMERAY** : M. DAVY (titulaire Daumeray), M. de MIEULLE (titulaire Morannes) - **SEICHES S/LE LOIR** : Mme CHATELIN et M. CAILLEAU (titulaires) - **TIERCE** : M. SEGUIN et M. DAVIS (titulaires)

Etaient excusés et avaient donné pouvoir (2)

MONTREUIL/LOIR : Mme BARBIEUX avait donné pouvoir à M. SEGUIN (Président)
LES HAUTS d'ANJOU : M. DOUSSIN (titulaire Champigné) avait donné pouvoir à M. LARDEUX (titulaire Champigné)

Etaient excusés (9)

BARACE : M. LE GOUIC (titulaire) - **CHEFFES** : M. DUTRUEL (titulaire) - **CORZE** : M. DELECOLLE (suppléant) - **FONTAINE MILON** : Mme BEAUDOIN RICHARD (titulaire) - **HUILLE** : Mme DESMARRES (titulaire) - **LA CHAPELLE ST LAUD** : M. LEGAY (titulaire) - **LES HAUTS d'ANJOU** : M. BOISBOUVIER (titulaire MARGINE) - **LES RAIRIES** : M. LANCELOT (titulaire) - **JARZE-VILLAGES** : M. JOUSSAUME (titulaire Jarzé)

Etaient absents (12)

CORNILLE LES CAVES : M. FLECHEAU (titulaire) - **DURTAL** : M. DUGRIPPE (titulaire) et M. TARTOUE (titulaire) - **JARZE-VILLAGES** : M. COURCELLE (titulaire LUE en BAUGEOIS) - **LES HAUTS d'ANJOU** : MM PETIT et BILLIET (titulaires Châteauneuf), M. LEBRETON (titulaire Contigné), M. ERMINE (titulaire Soeurdres) - **MIRE** : M. DESETRES (titulaire) - **MONTIGNE LES RAIRIES** : M. LAURENT (titulaire) - **MORANNES/SARTHE-DAUMERAY** : M. GIRARD (titulaire Chemiré) - **SERMAISE** : M. MIANNAY (titulaire)

Assistaient également (2)

LOIRE AUTHION : Mme DIARD (titulaire Andard), M. ROBERT (titulaire Brain/L'Authion)

Etaient excusés LOIRE AUTHION (4)

M. FREULON (titulaire La Bohalle), Mme BERNARD (titulaire St Mathurin/Loire)

Peggy EMERIAU	Directrice
Géraldine RAIMBAULT	Comptable
Marie-Christine CONGNARD	Assistante

L'environnement : on en parle, nous agissons !

Tableau du personnel – création poste

M. le Président rappelle au Comité syndical que le SICTOM a créé un poste d'adjoint administratif au 1^{er} février 2019 pour assurer la facturation en régie.

L'agent recruté ayant donné sa démission, un agent avec le grade de Technicien principal va être recruté.

M. le Président propose donc au comité syndical :

- ① **de créer** au 10/07/2019 un poste de Technicien Principal à temps complet,
- ② **dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2019,
- ③ **dit** que la vacance d'emploi a été transmise au Centre de Gestion,
- ④ **de supprimer** le poste d'adjoint administratif au 30 septembre 2019.

M. le Président propose donc au comité syndical :

- ① **de donner son accord,**
- ② **et d'une manière générale de lui donner tout pouvoir pour appliquer cette délibération.**

Personne ne demandant la parole, **Monsieur le Président** fait passer au vote.
Après un vote à main levée et à l'unanimité, le comité syndical donne son accord.

Tiercé, le 1^{er} juillet 2019

Le Président

André SEGUIN



A circular official stamp of the SICTOM de la Loire et Saône-et-Loire is stamped over the signature. The stamp contains the text 'SICTOM DE LA LOIRE ET SAÔNE-ET-LOIRE' around the perimeter and 'Le Président' in the center. A handwritten signature, 'André Seguin', is written across the stamp.



103 rue Charles Darwin
49125 TIERCE
Tél : 02 41 37 56 89
Fax : 02 41 37 56 87
www.sictom.fr

Accusé de réception en préfecture
049-254900517-20190629-201-04-04-DE
Date de télétransmission : 02/07/2019
Date de réception préfecture : 02/07/2019

2019-04-04 Avenant SOTREMO – Lot 3 Gestion des déchèteries

L'an deux mil dix neuf, le vingt neuf juin, le comité syndical intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures ménagères Loir et Sarthe, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison intercommunale Loir et Sarthe, 103 rue Charles Darwin à Tiercé, sous la présidence de Monsieur André SEGUIN, Président.

Etaient présents (18)

CHEFFES : M. COLIN (suppléant) - **CORZE** : Mme PINARD (titulaire) - **ETRICHE** : M. LAGLEYZE (titulaire) - **JARZE-VILLAGES** : GOBEREAU (titulaire Beauvau), M. EDIN (titulaire Chaumont d'Anjou) - **JUVARDEIL** : M. LETHIELLEUX (titulaire) - **LES HAUTS d'ANJOU** : Mme AMIOT (titulaire Brissarthe), M. LARDEUX (titulaire Champigné), M. DAUGER (titulaire QUERRE) - **LES RAIRIES** : M. BELLEUVRE (suppléant) - **LEZIGNE** : M. AILLERIE (titulaire) - **MARCE** : Mme DESLOGES (titulaire) - **MORANNES/SARTHE-DAUMERAY** : M. DAVY (titulaire Daumeray), M. de MIEULLE (titulaire Morannes) - **SEICHES S/LE LOIR** : Mme CHATELIN et M. CAILLEAU (titulaires) - **TIERCE** : M. SEGUIN et M. DAVIS (titulaires)

Etaient excusés et avaient donné pouvoir (2)

MONTREUIL/LOIR : Mme BARBIEUX avait donné pouvoir à M. SEGUIN (Président)
LES HAUTS d'ANJOU : M. DOUSSIN (titulaire Champigné) avait donné pouvoir à M. LARDEUX (titulaire Champigné)

Etaient excusés (9)

BARACE : M. LE GOUIC (titulaire) - **CHEFFES** : M. DUTRUEL (titulaire) - **CORZE** : M. DELECOLLE (suppléant) - **FONTAINE MILON** : Mme BEAUDOIN RICHARD (titulaire) - **HUILLE** : Mme DESMARRS (titulaire) - **LA CHAPELLE ST LAUD** : M. LEGAY (titulaire) - **LES HAUTS d'ANJOU** : M. BOISBOUVIER (titulaire MARGINE) - **LES RAIRIES** : M. LANCELOT (titulaire) - **JARZE-VILLAGES** : M. JOUSSAUME (titulaire Jarzé)

Etaient absents (12)

CORNILLE LES CAVES : M. FLECHEAU (titulaire) - **DURTAL** : M. DUGRIPPE (titulaire) et M. TARTOUE (titulaire) - **JARZE-VILLAGES** : M. COURCELLE (titulaire LUE en BAUGEOIS) - **LES HAUTS d'ANJOU** : MM PETIT et BILLIET (titulaires Châteauneuf), M. LEBRETON (titulaire Contigné), M. ERMINE (titulaire Soeudres) - **MIRE** : M. DESETRES (titulaire) - **MONTIGNE LES RAIRIES** : M. LAURENT (titulaire) - **MORANNES/SARTHE-DAUMERAY** : M. GIRARD (titulaire Chemiré) - **SERMAISE** : M. MIANNAY (titulaire)

Assistaient également (2)

LOIRE AUTHION : Mme DIARD (titulaire Andard), M. ROBERT (titulaire Brain/L'Authion)

Etaient excusés LOIRE AUTHION (4)

M. FREULON (titulaire La Bohalle), Mme BERNARD (titulaire St Mathurin/Loire)

Peggy EMERIAU	Directrice
Géraldine RAIMBAULT	Comptable
Marie-Christine CONGNARD	Assistante

L'environnement : on en parle, nous agissons !

Avenant SOTREMO

M. le Président rappelle au comité syndical que l'entreprise SOTREMO est le titulaire du lot 3 du marché « Gestion des 4 déchèteries » : Transport et traitement des déchets diffus spécifiques (hors REP), depuis le 1^{er} janvier 2019.

Cette société est une filiale de SARP Industries. Elle est basée au Mans, ce qui semblait plus pratique pour SARP Industries pour répondre au marché.

Or, après quelques mois d'exploitation, il s'avère que leur filiale SOREDI, basée à Nantes, est mieux dimensionnée pour collecter nos déchets dangereux.

L'entreprise demande donc au SICTOM de signer un avenant de transfert entre SOTREMO et SOREDI, les 2 filiales de SARP Industries.

M. le Président propose au comité syndical :

- ① de donner son accord,
- ② de l'autoriser ou à défaut l'un des Vice-Présidents à signer l'avenant à intervenir à cet effet,
- ③ et d'une manière générale de lui donner tout pouvoir ou à défaut l'un des Vice-Présidents pour appliquer cette délibération.

M. le Président propose donc au comité syndical :

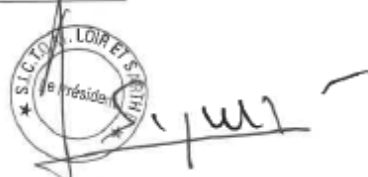
- ① de donner son accord,
- ② et d'une manière générale de lui donner tout pouvoir pour appliquer cette délibération.

Personne ne demandant la parole, **Monsieur le Président** fait passer au vote.
Après un vote à main levée et à l'unanimité, le comité syndical donne son accord.

Tiercé, le 1^{er} juillet 2019

Le Président

André SEGUIN



The image shows a circular official stamp of the SICTOM de Loir-et-Cher. The text inside the stamp reads "SICTOM DE LOIR-ET-CHER" around the perimeter and "le Président" in the center. A handwritten signature, which appears to be "André Seguin", is written over the stamp and extends to the right.